



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ophtalmologistes

Question écrite n° 58867

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés auxquelles sont confrontés les ophtalmologistes en raison de la chute annuelle des diplômés, cela est la conséquence de l'instauration de l'internat comme seule voie d'accès à la spécialité. En 1997, l'Ordre des médecins recensait 5 259 ophtalmologistes. A ce jour, la CNAMTS ne dénombre que 4 600 ophtalmologistes dont 60 ophtalmologistes sont formés par an. Ce chiffre a même décliné pour l'exercice 1999-2000, avec 50 ophtalmologistes. Dans le même temps, force est de constater que les départs des ophtalmologistes actuels se situent entre 125 et 130 par an (au lieu d'une cinquantaine qui laisserait prévoir la structure par âge). Le déficit est donc chaque année supérieur à 70 ophtalmologistes. En outre, 900 ophtalmologistes actifs ont plus de cinquante ans, et quitteront leur activité en quasi-totalité durant les dix prochaines années. Ainsi, les départs observés apparaissent supérieurs au double des estimations. La tranche des cinq années suivantes comporte 800 ophtalmologistes. Le nombre des départs sera donc approximativement multiplié par deux. La spécialité aura perdu, en quinze ans, 20 % de ses effectifs. Malgré des chiffres qui ne cessent de régresser, les besoins de soins en ophtalmologie progressent continuellement. L'exemple du nombre croissant de cataractes à opérer, et à ce titre révélateur et cela pour trois raisons principales : le vieillissement de la population, les exigences croissantes en terme de performances fonctionnelles et l'apparition plus précoce de la cataracte, à un âge où l'activité professionnelle et la nécessité de conduire poussent à se faire opérer. Il souhaiterait savoir quelles sont les mesures qu'elle préconise de mettre en place afin de favoriser une augmentation de la politique démographique dans le domaine de l'ophtalmologie.

Texte de la réponse

Le rapport Polton du centre de recherche, d'études et de documentation en économie de la santé (CREDES) a présenté l'analyse des différents éléments susceptibles d'intervenir dans l'évolution de la démographie médicale, compte tenu de la baisse de la démographie médicale, qui devrait s'accélérer à partir de 2007/2008. La répartition entre spécialistes et généralistes fait apparaître un nombre de spécialistes supérieur aux généralistes : le nombre de médecins en exercice début 1998 était de 191 500 (49 % de médecins généralistes et 51 % de médecins spécialistes). Cependant la baisse démographique est inégalement répartie sur les différentes spécialités et l'ophtalmologie est une des spécialités les plus concernées avec la pédiatrie et la gynécologie obstétrique notamment. D'autre part, on constate une augmentation des médecins salariés : la proportion de médecins exclusivement salariés parmi les médecins généralistes a fortement augmenté, passant de 26 à 50 % entre 1973 et 1999, ainsi qu'une émergence des femmes dans la profession, notable au fil des années : de 14 % en 1968, ce taux de féminisation est passé à 35 % pour les généralistes et à 36 % pour les spécialistes au 1er janvier 1999. Enfin, il existe une inégale répartition sur le territoire : d'importantes disparités départementales existent au sein des régions et sont plus marquées parmi les médecins généralistes libéraux (exclusifs ou mixtes). Devant ce constat, des mesures ont été prises sur le numerus clausus de l'examen de fin de première année des études médicales qui, après avoir été fixé à 3 700 pour l'année universitaire 1998/1999, a été porté à 3 850 pour l'année universitaire 1999/2000 et à 4 100 pour l'année universitaire 2000/2001. De plus, en ce qui

concerne l'internat, trois filières nouvelles ont été créées, la gynécologie obstétrique et médicale, l'anesthésie et la pédiatrie. Mais il ne peut s'agir de la seule réponse à la situation de baisse démographique du corps médical tant au niveau national que départemental. C'est pourquoi la ministre de l'emploi et de la solidarité a demandé à ses services, dans le cadre d'un groupe de travail ministériel consacré à l'avenir de la démographie médicale, de proposer des solutions permettant de faire face à cette évolution afin d'atténuer les inégalités départementales d'accès aux soins. La préservation de la qualité du service rendu est en effet une priorité du Gouvernement. Les conclusions de ce groupe seront remises à la ministre prochainement et serviront de base à une concertation large menée avec l'ensemble des professionnels de santé sur les solutions à mettre en oeuvre au cours des prochaines années, en particulier pour adapter les flux de praticiens formés aux besoins de la population et pour réduire les disparités régionales constatées au niveau de l'offre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58867

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1479

Réponse publiée le : 28 mai 2001, page 3120